

Ordures ménagères

Contenants autorisés non fournis

- sac poubelle
- bac roulant (conseillé norme NF EN 840) maxi 750 l
- poubelle à poignées



Conseils

- poids des sacs inférieur à 25 kg
- ne pas tasser le contenu des bacs de manière excessive
- mettre vos déchets en sacs fermés (par mesure d'hygiène)
- nettoyer régulièrement les contenants

INTERDIT

- pneus, gravats, terre, déchets toxiques ou dangereux : bouteilles de gaz, extincteurs...



Déchets végétaux

Contenants autorisés non fournis

- bac roulant (conseillé norme NF EN 840) maxi 660 l
- poubelle à poignées
- sac papier à usage unique
- sac réutilisable à poignées (maxi 120 l)



Conseils

- volume inférieur à 1 m³ par collecte
- branches en fagot - longueur maxi 1m20 ; diam. branches < 4cm poids < 25 kg - pas de lien plastique ou métal
- ne pas tasser ni laisser déborder les déchets du contenant
- éviter les bacs trop lourds qui ne seront pas collectés
- en cas de tonte, veuillez ne remplir qu'à moitié

Autres solutions

- déposer vos déchets végétaux en déchetterie toute l'année
- vous procurer un composteur auprès de nos services à petit prix

INTERDIT

- fruits, tronc, souche, terre, branches (diam. > 4cm), planche de bois

Le tri + simple

www.consignesdetri.fr

TOUS LES EMBALLAGES et TOUS LES PAPIERS se trient dans votre bac JAUNE



Contenants fournis

- bac jaune
- sac jaune transparent (en complément du bac)



Conseils

- emballages vidés de leur contenu / inutile de les laver
- déchets en vrac dans le bac sans les imbriquer entre eux

Encombrants

- enlèvement sur RDV au **N°Vert 0 800 853 416** (de 9h à 12h et de 13h30 à 17h)

- prise de RDV en ligne : <https://thelloise-encombrants.fr/>



Conseils

- mobilier d'ameublement démonté
- sortir les déchets la veille au soir du rendez-vous
- volume limité à 1 m³ par collecte
- longueur max. 2m / largeur max. 1m50 / poids max. 75 kg

Autres solutions

- réparer ou revendre
- donner aux associations ou faire reprendre par les distributeurs
- déposer à la déchetterie

INTERDIT

- déchets végétaux, gravats, peinture, pneus, produits chimiques, ferrailles, déchets d'équipements électriques et électroniques

Déchetteries

Après avoir trié vos déchets, vous pouvez vous rendre dans la déchetterie du SMDO de votre choix.

Conditions d'accès (particuliers)

- carte d'accès obligatoire
- accès gratuit mais réglementé
- 4 m³ par jour maximum et 50 passages par an
- carte perdue, volée ou dégradée, renouvellement 5€

Horaires d'ouverture, détail du règlement sur : www.smdoise.fr

INTERDIT

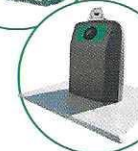
- extincteur, bouteille de gaz et d'hélium, amiante, produits explosifs ou radioactifs, médicaments, DASRI, carcasse de voiture, cendres

APPEL GRATUIT
N°Vert 0 800 60 20 02

SMDO
VOTRE SERVICE INTERCOMMUNAL
DE VALORISATION DES DÉCHETS



Verre



- borne à verre sur la commune (liste sur www.thelloise.fr)

Conseils

- emballages vidés de leur contenu / inutile de les laver
- retirer les couvercles, capsules et bouchons

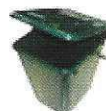
INTERDIT

- vaisselle et plat en verre, céramique, bris de glace, miroir

Composteurs

Retrait à la Communauté de communes sur RDV

Paiement en CB sur présentation d'un justificatif de domicile



-> Deux volumes disponibles : 400l et 600l